

Nombre de Conseillers	
Communautaires en exercice	29
Présents	18
Votants	25
Pouvoirs	7

Date convocation : 11/12/2025
Affichage : 11/12/2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-ALLIER MARGERIDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 17 décembre à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Jean-François COLLANGE, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALLET, Jonathan FLOURET, Guy MAYRAND

Absents excusés : Julian GAILLARD, Sébastien BROUSSARD, Johanne TRIOULIER, Marie-Josée BEAUD, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS.

Pouvoirs : Julian GAILLARD à Anne-Marie PIJEAU, Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Johanne TRIOULIER à Marc OZIOL, Marie-Josée BEAUD, à Jean-François COLLANGE, Thierry CHAZE à Liliane PERISSAGUET, Patrice CLAVEL à Alain GAILLARD, Jean-Marie BOSCUS à Jean-Louis BRUN

Secrétaire de séance : Marc OZIOL

Objet : PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET D'EXTENSION DE LA MSP :

Comme évoqué lors du Conseil communautaire du 20 novembre 2025, de nouveaux praticiens souhaitent rejoindre notre territoire et il est demandé à la collectivité d'engager une extension de la MSP. Le projet comprend la création de 2 cabinets supplémentaires, d'une salle de réunion et d'un dégagement pour une surface totale de près de 100 m².

Pour réaliser ce projet, la Collectivité mobilisera le Fonds pour la modernisation et l'investissement en santé (FMIS), des financements régionaux, des crédits LEADER et de la DSIL, avec pour objectif d'atteindre 80 % de financements publics.

Sur proposition de Monsieur le Président, et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

Vu le projet d'extension de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle présenté en séance ;

APPROUVE le projet d'investissement tel qu'il est présenté pour un montant de 240 827,14 € HT

ADOPTE le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant de la dépense éligible HT :	240 827,14 €
-------------------------------------	--------------

Plan de financement :

- FMIS – ARS (30%)	72 248,14 €
- Conseil régional (20%)	48 165,43 €
- DSIL (20%)	48 165,43 €
- LEADER (10%)	26 000,00 €
- Autofinancement de la CCHAM (20%)	46 248,14 €

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et **l'AUTORISE** à signer tous documents nécessaires à la bonne réalisation de ce projet (demandes de financement)

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme.

Au siège de la Communauté de Communes du Haut Allier Margeride

